SS 40 Lo-VOC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 2.0 09/05/2019 100000004325

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SS 40 Lo-VOC

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de la compagnie Sticks and Stones Building Solutions Ltd.

1601, 10388-105 Street NW,

Edmonton, AB T5J 0C2

Téléphone (780) 504-7325

Adresse courriel de Services :

Santé et Sécurité

info@sticksandstonesbuild.com

d'urgence

Numéro de téléphone en cas : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 2

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion unique

: Catégorie 3 (Appareil respiratoire, Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur Danger

Déclarations sur les risques H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

SS 40 Lo-VOC

 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 09/05/2019
 100000004325

Déclarations sur la sécurité

: Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. P243 Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

Renseignements supplémentaires

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

| Nom Chimique | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|------------------------|----------|-----------------------|
| acétate de tert-butyle | 540-88-5 | >= 30 - < 60 |

SS 40 Lo-VOC

 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 09/05/2019
 100000004325

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

: Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Retirez les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

effets irritants

Toux

Troubles respiratoires

Migraine

Perte d'équilibre

Vertiges

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction inadé-

quats

: Eau

Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

SS 40 Lo-VOC

 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 09/05/2019
 100000004325

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Enlever toute source d'allumage.

Refusez l'accès aux personnes non protégées.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8).

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.

Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).

Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipula-

SS 40 Lo-VOC

 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 09/05/2019
 100000004325

tion des produits chimiques.

Conditions de stockage

sures

: Garder dans le contenant original.

Entreposer dans un endroit frais.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Conserver conformément à la réglementation locale.

Matières à éviter : Produits explosifs

Agents d'oxydation Gaz toxiques Liquides toxiques

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|------------------------|----------|------------------------------------|---|-----------|
| acétate de tert-butyle | 540-88-5 | TWA | 200 ppm 950 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 200 ppm | CA BC OEL |
| | | VEMP | 200 ppm 950 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA | 50 ppm | ACGIH |
| | | STEL | 150 ppm | ACGIH |

Mesures d'ordre technique

: L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux li-

mites obligatoires de dose.

Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la

concentration maximale prévue du contaminant

(gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de

SS 40 Lo-VOC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 2.0 09/05/2019 100000004325

> la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains

: Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des Remarques

> gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des

lunettes protectrices conformes aux normes et règles ap-

prouvées doivent être portées.

Protection de la peau et du

corps

: Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spé-

cificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

la manipulation du produit.

N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protec-

tion avant d'entrer dans les zones à manger.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur clair

Odeur : irritant

Seuil de l'odeur Donnée non disponible

Ηq : non établi(e)

Point/intervalle de fusion /

Point de congélation

: Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : env. -5 °C (23 °F)

Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: Donnée non disponible

SS 40 Lo-VOC

 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 09/05/2019
 100000004325

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 41 hPa (31 mmHg)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 0.865 g/ml (23 °C (73 °F) ())

Solubilité

Solubilité dans l'eau : non établi(e)

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : non établi(e)

Propriétés explosives : Donnée non disponible

poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Donnée non disponible

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 3,416 mg/kg

SS 40 Lo-VOC

 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 09/05/2019
 100000004325

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 18.41 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

acétate de tert-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 4,500 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

IARC Sans objet

NTP Sans objet

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

SS 40 Lo-VOC

 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 09/05/2019
 100000004325

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précau-

tions d'usage.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et cet conduits d'évacuation.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-

produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une instal-

lation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale

TMD (route/train)

No. UN : UN 1993

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(acétate de tert-butyle)

Classe : 3 Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1993

Nom d'expédition : Flammable liquid, n.o.s.

(tert-butyl acetate)

Classe : 3 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Flammable Liquids

Instructions de conditionne- : 364

SS 40 Lo-VOC

 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 09/05/2019
 100000004325

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 353

ment (avion de ligne)

Code IMDG

No. UN : UN 1993

Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(tert-butyl acetate)

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E
Polluant marin : non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 09/05/2019

Préparé par : Sticks and Stones Building Solutions.

Avis au lecteur:

SS 40 Lo-VOC

 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 09/05/2019
 100000004325

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises

Dangereuses par Route

CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no-effect level

EC50 Half maximal effective concentration

GHS Globally Harmonized System

IATA International Air Transport Association

IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which

causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)

LC50 Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that

kills 50% of the test animals during the observation period)

MARPOL International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973

as modified by the Protocol of 1978

OEL Occupational Exposure Limit

PBT Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC Predicted no effect concentration

REACH Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the

Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a

European Chemicals Agency

SVHC Substances of Very High Concern

vPvB Very persistent and very bioaccumulative